

SOCIÉTÉ DES EAUX GAZEUSES D'INDOCHINE

filiale des [Brasseries et glaciers de l'Indochine](#)
et des [Éts Boy Landry](#)

Épisode précédent :
[Singapore Soda Fraser and Neave limited](#).

Brasseries et glaciers de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1932)

Cette société se propose, en outre, de prendre une part importante d'intérêts dans une société anonyme qui exploite à Saïgon une fabrique d'eaux gazeuses [la « Singapore Soda Fraser and Neave limited »].

Société des Eaux gazeuses d'Indochine
Assemblée générale ordinaire du 7 mai 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 juin 1934)

L'assemblée est présidée par M. Henri Faivre ¹.
MM. Thieullet [Denis frères] et Fabert [de la Frse et annamite des tabacs (COFAT), repr. les Éts Boy Landry] sont appelés comme scrutateurs.

Bilan au 30 septembre 1933 (en \$)
(Après répartitions décidées par l'A. G. O. du 7 mai 1934)

ACTIF		
Frais de constitution :	2.600,28	
Fonds de commerce :	120.000,00	
Terrains :	56.000,00	
Bâtiments :	25.200,00	
Machines, outillage, et mobilier :	38.170,00	241.970,28
Divers :	423,51	
Taies à récupérer :	1.466,14	1.889,65

¹ *Henri Jules Faivre* (Belfort, 1899-Neuilly, 1977) : ancien directeur des B.G.I. à Hanoï (1928-1934), futur directeur des Brasseries du Maroc à Casablanca. Voir [encadré](#).

Stocks & approvisionnements :	34.744,54	
Débiteurs divers :	28.603,70	
Portefeuille :	26,05	63.374,29
Caisse et compte à vue		38.678 20
		<u>345.912,42</u>
PASSIF		
Capital		300.000,00
Réserve légale		2.117,24
Amorti. et provisions		16.117,36
Créditeurs divers		5.49730
Pertes & profits :		
Dividende à distribuer :	22.050,00	
Report 1933 :	130,52	22.180,52
		<u>345.912,42</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	2.314,57
Amortisst. et provisions	9.209,92
Frais de constitution	5.000,00
Solde créditeur	23.348,33
	<u>39.872,82</u>
CRÉDIT	
Bénéfice s/ vente	38.554,82
Profits divers	269,26
Intérêts et agios	1.048,74
	<u>39.872,82</u>

Société des eaux gazeuses d'Indochine
Assemblée ordinaire du 7 mai
(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 14 juin 1934)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 29 de vos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte des résultats du deuxième exercice de votre

société et pour soumettre à votre approbation les comptes du dit exercice et le bilan au 30-9-1933.

L'activité de votre société s'est poursuivie d'une manière normale pendant l'exercice en question, et, malgré la crise qui continue à sévir en Indochine, les bénéfices qui résultent d'un exercice complet restent proportionnellement du même ordre que ceux de l'année dernière.

Sur les résultats de l'exercice, il a été affecté comme provision pour amortissements normaux du matériel et des installations, une somme de 5.209 p.92 et une provision supplémentaire de 4.000 p. 00 pour amortissements complémentaires du matériel et outillage et pour réévaluation des stocks.

Enfin, une somme de 5.000 p. 00 a été affectée à l'amortissement partiel des frais de constitution, qui ne figurent plus au bilan que pour 2.600 p. 28.

Après ces prélèvements, le solde créditeur du compte de Profits et pertes, dont la répartition est soumise à vos délibérations, est de 23.348,33 sur lequel montant, il y a lieu de prélever 5 % pour la réserve légale 1.167 41

Il reste 22.180 92

Nous vous proposons d'attribuer aux actions l'intérêts statutaire de 7 %, soit 21.000 00

Il reste 1.180 92

Sur ce solde, 10 % au conseil d'administration 118,09

Il reste 1.062 83

revenant aux actions, à quoi

s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 117,69

Soit un total de \$ 1.180,52

Sur cette somme de 1.180 p. 52, il est proposé de distribuer aux 15.000 actions, à titre de dividende supplémentaire, au delà de l'intérêt statutaire de 1 p 07 par action, pour porter le dividende total à 1 p. 47. Le prélèvement supplémentaire total étant de 1.050 p. il resterait un rompu de 130 p.52 appartenant aux seules actions et qui serait reporté à nouveau.

Nous vous rendons compte qu'au cours du dernier exercice, votre société a été conduite à s'assurer la collaboration de la Société Auxiliaire pour la Brasserie en Indochine pour ses approvisionnements en Europe.

En dehors des opérations commerciales dont il a été rendu compte tout à l'heure, il n'a été fait au cours de l'exercice que des opérations courantes avec les sociétés qui font partie de votre conseil d'administration ou ayant des administrateurs communs.

Nous vous demandons, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, de renouveler l'autorisation prévue par cette loi pour les opérations qui pourraient être faites par ces administrateurs.

Enfin, vous aurez à désigner le commissaire aux comptes pour l'exercice 1933-34.

Brasseries et glaciers de l'Indochine
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 30 juin 1938
Rapport du conseil d'administration
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 1^{er} octobre 1938)

Participations

La Société des Eaux gazeuses d'Indochine a donné des résultats encore en progression par rapport à ceux de l'exercice précédent et le dividende par action a été maintenu au même chiffre, malgré le remboursement partiel du nominal des titres.

SOCIÉTÉ DES EAUX GAZEUSES D'INDOCHINE
Société anonyme fondée en 1933
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 412)

Objet : la fabrication de boissons gazeuses, eaux de table, sirops et de tous produits similaires ou connexes desdites fabrications ; la vente de tous produits ci-dessus et notamment l'exploitation des établissements industriels et commerciaux de « Singapore Soda Fraser and Neave limited » et tous autres qui pourraient être ultérieurement achetés ou créés par la présente société.

Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon.

Capital social : 400.000 \$, divisé en 20.000 actions de 20 \$.

À l'origine, 300.000 \$, en 15.000 actions de 20 \$ dont 6.000 actions d'apports.

Réduit en 1936 à 225.000 \$, par remboursement de 5 \$ par action.

Porté en 1941 à 270.000 \$, par augmentation du montant nominal des actions, porté de 15 à 18 \$ (prélèvement sur les réserves).

Porté en 1942 à 400.000 \$, par augmentation du montant nominal des actions, porté de 18 à 20 \$ et par création de 5.000 actions nouvelles de 20 \$ (prélèvement sur les réserves).

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : Société des brasseries et glaciers de l'Indochine, président ; MM. J. LE BRET ² et Étienne BOY LANDRY, administrateurs.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 de premier dividende aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, le solde aux actions, sauf prélèvement facultatif pour amortissements supplémentaires, réserve extraordinaire, fonds de prévoyance ou report à nouveau.

Inscription à la cote : pas de marché.

² Jean Le Bret (1871-1947) : ingénieur des mines au service du groupe Denis frères.